
Déploiement de la Fibre - Calendrier prévisionnel réajusté selon les dernières estimations fournies par l'entreprise NGE pour le compte de la Régie Auvergne numérique

De: numerique63

mar., mars 10, 2026 11:07 AM

Objet: Déploiement de la Fibre - Calendrier prévisionnel réajusté selon les dernières estimations fournies par l'entreprise NGE pour le compte de la Régie Auvergne numérique

À:

Cc: numerique63

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le Département du Puy-de-Dôme est engagé de longue date dans le développement des infrastructures numériques fixes et mobiles.

Aux côtés de la Région, qui a juridiquement initié le projet, et des trois autres départements auvergnats, le Département du Puy-de-Dôme a mis en place dès 2013 le Réseau d'Initiative Publique (RIP). C'est ce programme qui déploie le réseau fibre sur les territoires.

À ce titre, le Conseil départemental mobilise un effort financier important pour permettre la généralisation de la fibre sur le territoire départemental (près de 100 millions d'euros lissés sur la temporalité 2013/2037).

Le suivi et le pilotage sont assurés par la Régie régionale Auvergne Numérique, Etablissement Public Industriel et Commercial.

Dans le dernier courrier postal de juillet 2025, cosigné avec Monsieur Bruno Faure, Président de la Régie Auvergne Numérique, nous vous avons communiqué les échéances prévisionnelles de déploiement sur votre commune.

Depuis lors, des ajustements ont été opérés par l'entreprise NGE, missionnée pour assurer la fin de déploiement, afin d'assurer un déploiement intégral sur l'ensemble des communes en Zone d'Initiative Publique.

L'entreprise NGE a, de ce fait, transmis un calendrier : le début des travaux concernant la phase de "distribution optique" (c'est-à-dire le déploiement allant des armoires de rue vers les habitations) est prévu pour le 4ème trimestre 2026 / 1er trimestre 2027.

Afin de s'assurer de la finalisation optimale du déploiement de la fibre, la qualité de la coordination avec les communes constitue un enjeu déterminant pour la bonne conduite du projet. Il apparaît ainsi essentiel que vos services puissent faire remonter au Département les modalités d'engagement des travaux sur votre périmètre afin de veiller au bon déroulé des opérations.

En outre, nous vous invitons à nous signaler tous démarchages abusifs que vous pouvez être susceptibles de recevoir (vous et vos administrés) concernant le déploiement de la fibre, arrêt du cuivre ... Nous avons, en effet, écho de démarchages frauduleux de plus en plus nombreux.

Conscients des attentes fortes des territoires sur ce sujet structurant pour l'attractivité et le développement local, nous tenons à vous apporter ces éléments de visibilité et à vous assurer de la pleine mobilisation des services du Département.

Nous restons à votre disposition pour complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Vice-Président du Conseil Départemental